

**(CORPORATION DE PARENTS)
FRAIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**



	<u>PRÉSCOLAIRE</u>	<u>PRIMAIRE</u>	
		1 ^{re} ANNÉE	2 ^e à 6 ^e ANNÉES
FRAIS D'INSCRIPTION (payables à l'inscription)	180.00\$	180.00\$	180.00\$

*** SURVEILLANCE**

SCOLARITÉ	3 064.00\$	3 000.00\$	2 680.00\$
ACTIVITÉS ÉTUDIANTES ET ENRICHISSEMENT DU PROGRAMME D'ÉDUCATION PHYSIQUE (karaté, flag football, natation, soccer et cross-country)	248.00\$	248.00\$	248.00\$
SOUS-TOTAL :	<u>3 312.00\$</u>	<u>3 248.00\$</u>	<u>2 928.00\$</u>
*SURVEILLANCE : accueil et départ, période du dîner	1 040.00\$	1 040.00\$	1 040.00\$
TOTAL :	<u>4 352.00\$</u>	<u>4 288.00\$</u>	<u>3 968.00\$</u>
Payables en deux versements égaux, (septembre et février) de:	2 176.00\$	2 144.00\$	1 984.00\$
OU en huit versements égaux, (septembre à avril) de:	544.00\$	536.00\$	496.00\$

FACULTATIF : Accueil et départ : 30 min. <u>avant</u> ET <u>après</u> les cours Période du dîner : surveillance du dîner et de la récréation	
TOTAL :	<u>1 040.00\$</u>
(180 jours = <u>5.78\$ / jour</u>)	

Note : Un reçu pour fins d'impôt est émis pour les frais de garde et la surveillance.

**RABAIS POUR LE 2^e ENFANT 10% (Préscolaire 306\$/1^{re} année 300\$/2^e à 6^e 268\$) ET POUR LE 3^e ENFANT 20% (Préscolaire 613\$/1^{re} année 600\$/2^e à 6^e 536\$)*

Sur le premier versement s'ajoutent :

1. Cotisation au comité de parents de 60.00 \$ par famille.
2. Montant annuel pour les activités thématiques (facultatif) 120.00 \$ pour l'élève qui arrive au préscolaire et frais variable pour l'élève qui arrive en cours de primaire.

SERVICES FACULTATIFS

Service de traiteur : choix de repas sur commande à partir de menus différents à chaque début de mois

Service de garde :

Garde du matin :	<u>Préscolaire/Primaire</u>	
	(7h00 à 7h30)	340.00 \$ / année
	(6h30 à 7h30)	626.00 \$ / année

Garde du soir :	<u>Préscolaire et primaire</u>	
	(16h00 à 16h30)	340.00 \$ / année
	(16h00 à 17h00)	626.00 \$ / année
	(16h00 à 17h30)	858.00 \$ / année
	(16h00 à 18h00)	998.00 \$ / année

Ces coûts permettent un service de garde pour les 180 jours du calendrier scolaire et selon les périodes indiquées.

Garde occasionnelle

Le coût de la garde occasionnelle est de 7 \$ l'heure soit 1.75 \$ le quart d'heure.